

pas fortifiées, les Français n'eurent point de peine à en faire la conquête; et ils se livrèrent sur les malheureux habitants à des actes inouïs d'atrocité. Du reste, il leur était ordonné par le roi d'en agir ainsi : « Je vous donne les dépouilles de » tous ces révoltés, écrivait Louis XI à son général Bonfils, » à condition que vous en ferez un tel massacre, que d'ici à » vingt ans il ne puisse se trouver un homme dans le Rous- » sillon. » Cette affreuse guerre fut terminée par un traité qui fit rentrer dans les coffres de Louis XI une partie des sommes qu'il avait prêtées, et conserva à la couronne de France les provinces engagées. Après quoi, il envoya le cardinal Jeoffroy avec un corps de troupes pour assiéger la ville de Lectoure, où s'était renfermé le comte Jean V d'Armagnac, un des seigneurs qu'il avait dépouillés de leurs domaines, pour les punir d'avoir porté les armes contre lui.

Enfermé dans cette place, qui était réputée imprenable, le comte d'Armagnac paraissait se jouer de la puissance de Louis XI, lorsque le perfide monarque se ravisa, et comprenant l'inutilité de ses efforts pour prendre la ville, il changea de tactique et eut recours à la trahison. Par ses ordres, le cardinal proposa à Jean un traité de paix qui lui était fort avantageux, et pour mieux le tromper, il communia solennellement et rompit une hostie consacrée dont il lui offrit une moitié comme garantie de la sincérité de ses serments. Puis, quelques jours après, profitant de ce que les assiégés négligeaient de défendre leurs remparts, il introduisit un corps de troupes dans la ville de Lectoure et arriva sans rencontrer d'obstacle jusqu'au palais du comte : l'infortuné Jean fut percé de vingt et un coups de poignard, dans les bras de son

épouse, Jeanne de Foix, qui était enceinte; elle-même ainsi que ses femmes furent dépouillées de leurs vêtements et violées sur le cadavre du comte d'Armagnac; la ville fut abandonnée au pillage, livrée aux flammes, et tous les habitants furent passés au fil de l'épée.

Un des soldats, nommé Gorgias, qui avait porté le premier coup à Jean V, et qui avait le premier assouvi sa brutalité sur la pauvre comtesse, reçut en récompense du viol et de l'assassinat une tasse d'argent remplie d'écus d'or, et il fut en outre nommé archer de la garde. Quant à Jeanne de Foix, elle fut enfermée dans le château de Burzet, et empoisonnée avec l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Charles d'Armagnac, dont le seul crime était d'être le frère de Jean V, fut enveloppé dans cette proscription. Par ordre du roi on le chargea d'énormes chaînes, que les bourreaux nommaient par une cruelle plaisanterie les fillettes du roi; en cet état on le conduisit dans les prisons de Paris, et il fut envoyé au parlement, qui avait reçu l'ordre d'instruire son procès. Ensuite, comme le tyran craignit qu'on ne le déclarât innocent, il le fit enlever de la Conciergerie, et le confia à la garde de Philippe l'Huillier, gouverneur de la Bastille. Ce scélérat, qui était le digne ministre des cruautés de Louis XI, le tint pendant quatorze années au fond d'un cachot infect, où il lui faisait éprouver les plus cruels tourments.

Enfin, il semblait que tout dût réussir à ce roi, car au moment où le plus redoutable de ses adversaires, le duc de Bourgogne, venait de s'allier avec Édouard IV d'Angleterre pour asservir la France, des bandes de paysans suisses des-

cendaient des montagnes de l'Helvétie et anéantissaient les armées de Charles le Téméraire. La nouvelle de cette défaite refroidit singulièrement Édouard pour son allié; et le politique Louis XI, profitant de cette disposition d'esprit du monarque anglais, fit jouer tous les ressorts. Il combla de présents les ministres et les conseillers du prince; il fit faire des distributions de vivres et de vin aux soldats ennemis; il donna même à Édouard cinquante mille écus d'or en cadeau; il promit de lui payer chaque année une somme semblable, et de marier le dauphin avec une princesse anglaise. Il prit encore d'autres engagements qu'il n'avait nullement l'intention de tenir, car il disait qu'en pareille circonstance, un roi, pour sauver sa couronne, devait donner ce qu'il n'avait pas et promettre ce qu'il ne pouvait pas donner. Il prit si bien ses mesures, que l'armée anglaise, qui était peut-être la plus redoutable qui eût jamais été débarquée sur les côtes de France, reprit la route de la Grande-Bretagne sans avoir livré une seule bataille.

Après le départ d'Édouard IV, le roi de France eut bon marché du duc de Bourgogne. Celui-ci fut contraint de conclure avec Louis XI une trêve, qui était la septième depuis quatorze ans. Tous deux se sacrifièrent réciproquement leurs amis et leurs ennemis; le roi abandonna le duc de Lorraine à la vengeance de Charles le Téméraire; en retour, Charles le Téméraire livra au roi le connétable de Saint-Pol, qui eut la tête tranchée en place de Grève, le 19 décembre 1475. Quelque temps après, Charles reçut la juste punition de son ingratitude et de ses perfidies; il fut tué devant Nancy, en voulant défendre cette ville contre le duc de Lorraine, qui

l'assiégeait avec une armée suisse, et qui s'était déjà emparé des remparts, à l'aide du Napolitain Campobasso, un de ses généraux, qui était vendu à la France.

Dès que Louis XI eut été informé de la mort de Charles le Téméraire, il envoya une armée dans l'Artois, dans la Picardie, dans la Bourgogne, pour s'emparer en son nom des petites villes qui étaient dégarnies de troupes; et pour éteindre la suzeraineté du comté de Boulogne, il la conféra de son autorité à la sainte Vierge, afin que quoi qu'il arrivât de l'Artois, Boulogne ne fût plus dans sa mouvance.

Pendant que ses soldats lui conquéraient l'héritage de Charles le Téméraire, qui n'avait laissé qu'une fille, Marie de Bourgogne, le roi de France célébrait par des réjouissances publiques la mort de son ennemi; et malgré son avarice, il donnait de somptueux festins à ses officiers, et faisait la dépense d'une balustrade d'argent pour le tombeau de saint Martin de Tours.

Comme sa majesté craignait que ses généraux n'exécutassent pas assez ponctuellement l'ordre qu'elle leur avait donné de tout exterminer dans la Flandre et dans la Picardie, elle envoya des bourreaux à la suite de l'armée avec des instructions secrètes. Aussi, soit par crainte pour eux-mêmes, soit par simple cruauté, les généraux français ne laissèrent échapper aucune occasion de répandre le sang. Dans toutes les villes qui furent prises d'assaut, les notables et les bourgeois furent impitoyablement égorgés; dans Arras, la soldatesque poussa la barbarie jusqu'à égorger les femmes, les enfants et les vieillards; et Louis XI, pour punir la cité d'avoir voulu rester fidèle à sa légitime souveraine, partagea entre ses offi-

ciers les riches domaines des habitants, et changea son nom d'Arras en celui de Franchise. Les villes d'Avesnes, de Condé et de Mortagne furent de même abandonnées au pillage et mises à feu et à sang.

Marie voyant que toutes ses villes devenaient l'une après l'autre la proie de Louis XI, lui envoya son chancelier Hugonet et le brave Imbercourt ou d'Humbercourt pour connaître les conditions qu'il voulait lui imposer pour la paix, et en même temps afin de le supplier d'arrêter la marche de ses troupes, dont quelques agitateurs profitaient pour soulever des troubles dans ses états.

Au lieu de répondre immédiatement aux ambassadeurs de l'héritière du duc de Bourgogne, le perfide monarque leur demanda quelques jours de réflexion; et pendant qu'il les amusait par des lenteurs, Olivier le Daim, son confident, distribuait de l'or aux bourgeois de Gand, et cherchait à faire éclater une révolte. Enfin, Hugonet et Imbercourt, fatigués d'attendre le bon plaisir du roi, retournèrent auprès de leur souveraine; malheureusement le but que s'était proposé Louis XI était déjà atteint; ces fidèles serviteurs trouvèrent les états en pleine insurrection, et la princesse Marie prisonnière dans son propre palais.

Un conseil, entièrement composé de chefs à la solde du roi de France, gouvernait au nom de la fille de Charles le Téméraire, et ne prenait aucune mesure pour s'opposer à la marche conquérante des Français. Cependant les Gantois s'émurent lorsqu'ils eurent connaissance de l'approche de Louis XI; et redoutant quelque perfidie de sa part, ils lui adressèrent, du consentement de la princesse, une députa-

tion chargée de traiter avec lui de la paix, et de le faire expliquer sur ses véritables intentions.

Les ambassadeurs se présentèrent devant Louis XI comme mandataires de leur souveraine, et autorisés par elle à dire au monarque qu'elle était prête à accepter toutes les conditions raisonnables qu'il voudrait bien dicter. Le roi les interrompit au milieu de leur harangue, et leur reprocha de vouloir le tromper. Comme ceux-ci se récriaient contre une semblable imputation, il tira de son pourpoint des lettres de la princesse Marie, dans lesquelles elle suppliait le roi de France de n'accorder créance qu'aux paroles du chancelier Hugonet et de son féal Imbercourt, attendu que ses états étaient en révolte contre son autorité, et qu'elle se réservait d'en faire décapiter tous les membres dès que la tranquillité serait rétablie dans la Flandre.

Les députés retournèrent aussitôt à Gand, accusèrent Hugonet et Imbercourt de trahison, et les firent condamner à mort. Bientôt on eut les preuves de la perfidie de Louis XI et de l'innocence des malheureux accusés; mais il était trop tard, leurs têtes étaient tombées sous la hache du bourreau. Comme le roi de France menaçait de faire passer la Flandre sous sa domination, les états se décidèrent à marier l'héritière du duc de Bourgogne à l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur d'Allemagne. De là vinrent ces guerres terribles entre la France et l'empire, qui ne cessèrent que sous le règne de Charles VIII.

Pendant que les ministres de Louis XI s'occupaient des préparatifs de guerre contre l'archiduc, le tyran poursuivait de sa haine implacable la malheureuse famille des Arma-

gnac. Il ne restait plus qu'un seul seigneur de ce nom, Jacques, duc de Nemours, qui était parvenu à se maintenir dans son château de Carlat. C'était trop d'un ennemi vivant pour le monarque; par ses ordres, le sire de Beaujeu vint assiéger Jacques d'Armagnac dans sa dernière forteresse, l'emporta d'assaut, et arracha l'infortuné aux embrassements de sa femme, qui était en couches et qui mourut de douleur trois jours après.

Jacques fut conduit avec ses jeunes enfants dans la forteresse de Pierre-Cise, à Lyon, et de là transféré à la Bastille, où on l'enferma dans une cage de fer. En vain il chercha à émouvoir le monarque par les supplications les plus touchantes, le cruel Louis XI resta inflexible. Il fit accuser le duc de Nemours de trahison; et afin d'obtenir plus sûrement une condamnation, il partagea d'avance ses dépouilles entre les juges qu'il lui avait donnés.

Toutes les circonstances de ce procès inique sont empreintes de cette cruauté froide qui caractérisait ce roi barbare. Non content d'avoir fait condamner son ennemi à la peine de mort, il voulut que Jacques d'Armagnac, avant de marcher au supplice, se confessât dans une chambre tendue de noir; ensuite il le fit conduire sur un cheval couvert de son linceul jusqu'au pied d'un échafaud neuf qu'on avait dressé exprès sur la grande place des Halles.

En cet endroit, sa majesté le roi de France, qui s'entendait à torturer ses ennemis, avait ménagé au duc de Nemours un spectacle plus cruel mille fois que tous les supplices qu'il avait déjà subis. Sachant combien le père aimait ses enfants et combien les enfants chérissaient leur père, l'exécration



Louis XI.
et le duc de Nemours.

Drouart imp. r. du Fouarre. n. Paris.

[XV. S.] CRIMES DES ROIS, DES SEIGNEURS, DES PRINCES

Louis XI avait eu soin de les faire porter sous les poutres de l'échafaud, couverts de la cendre des prisonniers. Jacques d'Armagnac pût contempler sa mort en attendant qu'il placerait sa tête sur le billot, et pour que les faits passent voir la hache de la mort se lever sur la tête de leur père!

Après l'exécution, les cinq corps furent jetés dans des robes moussues de soie, et les têtes furent posées sur des formes d'airain. Les têtes furent exposées sur des tourterelles, et les corps furent jetés dans un puits. Le roi se souleva, et dit à son fils, le duc de Nemours, qui était jeune de dix ans, et qui était son favori, « mon premier frère est mort sans que je sois allé le voir; mon second frère en est mort sans que je sois allé le voir; mon troisième frère en est mort sans que je sois allé le voir; mon quatrième frère en est mort sans que je sois allé le voir; et moi seul, depuis l'âge de dix ans, je suis resté en vie. »

La prison de Louis XI et du duc de Nemours était dans le château de Vincennes, et les deux prisonniers étaient séparés par une seule porte. Louis XI était dans une cellule pendant trois jours, et le duc de Nemours était dans une autre cellule pendant trois jours.